



GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPÉES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPERIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Nos Membres

AFSEP Association Française des Sclérosés en Plaques
ANPIHM Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs
AMI Association des Malades, Invalides et Handicapés
ANPEA Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles
APAFH Finances Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances
CHA Coordination Handicap Autonomie
FDFA Femmes pour le Dire Femmes pour Agir
GIHP Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
Voir Ensemble Promotion et bien-être des personnes aveugles et mal-voyantes
Collectif des Associations locales membres du GFPH
Collectif des Membres Individuels du GFPH

**M. François Rebsamen, ministre du travail, de
l'emploi, de la formation professionnelle et du
dialogue social**
101, Rue de Grenelle

75007 - Paris 07

Lettre Ouverte

Paris, lundi 1^{er} Décembre 2014

Monsieur le Ministre,

Fort de son expérience et de celles de ses membres, le Groupement Français des Personnes Handicapées souhaite interpeller le Gouvernement à l'occasion du « Forum emploi et handicap » qui se tiendra à Dijon le lundi 1er décembre et auquel vous participez.

Convaincus comme vous que « *sans un marché du travail qui intègre tous les potentiels et les qualifications, l'Union ne retrouvera pas le chemin d'une croissance durable* », les travailleurs reconnus « handicapés » comme tous ceux et toutes celles qui pourraient l'être s'ils n'étaient pas maintenus dans l'inactivité par des environnements hostiles s'inquiètent des mesures à venir.

La loi du 10 juillet 1987 stipule que les financements en provenance de l'AGEFIPH doivent venir en complément des financements de l'État pour favoriser l'emploi des personnes dites handicapées.

1. Comment le Gouvernement peut-il donc engager les financements de cet organisme de ceux de l'État ? Et de surcroît prélever sur les fonds de l'AGEFIPH ou du FIPPH le financement d'actions qui ne répondent pas stricto sensu à leurs objectifs d'insertion dans l'emploi.
2. Comment le Gouvernement peut-il exonérer le Ministère de l'Éducation Nationale de ses obligations d'insertion ou de maintien dans l'emploi, et donc des contributions qui seraient dues au FIPPH et le justifier par le financement de l'emploi des Auxiliaires de Vie Scolaire ?
3. Comment le Gouvernement compte t'il « *interdire la discrimination fondée sur le handicap dans tout ce qui a trait à l'emploi sous toutes ses formes...* » comme il s'est engagé à le faire en ratifiant la « *Convention relative aux Droits des personnes handicapées* » ?
4. Comment les travailleurs handicapés employés par les ESAT peuvent-ils « *exercer leurs droits professionnels et syndicaux* » comme le réclame cette même Convention ?
5. Comment le Gouvernement justifie t-il que les financements de l'AGEFIPH ne s'inscrivent pas dans la durée pour accompagner cette mission nécessairement de longue haleine ?
6. Quels sont les moyens mis au service de l'exemplarité de l'Etat et de ses services pour lutter contre les discriminations à l'emploi ?

Les potentiels et les qualifications des travailleurs dits « handicapés » sont multiples, aussi riches qu'ils sont parfois longs et difficiles à identifier et à mettre en œuvre, mais leurs contributions s'inscrivent parfaitement dans le grand projet présidentiel « *d'écologie citoyenne* » ; elles apportent du lien et de la diversité et participeront n'en doutons pas et de façon marquante, à « *faire de la France la nation de l'excellence environnementale* », une France fluide, sûre et facile à comprendre autant qu'à vivre ; une France accessible.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Luc Simon
Président



Membre de l'Organisation Mondiale
des Personnes Handicapées

Siège Social : 45 rue Riquet A. 664 - 75019 Paris
+33 (0)1 40 375 700